



A t on le droit de me faire fouiller sac ou course sans me le

Par **Nini1007**, le **30/04/2018** à **13:54**

bonjour

j'ai récupérer quelques déchets sur mon l'oeuvre travail on ma demandé d'ouvrir mon sac et je leur ai dit pour les déchets on ma laissé partir et une employé est revenue vers ma voiture les réclamer pour qu'elle puisse demandé a mon chef boucher mon chef m appel le lendemain pour confirmer que j'avais bien pris des déchets et que c'était régler avec la chef de l'entreprise mais depuis que je suis revenue on a vérifie mes courses 4 fois ou sac plastique n'est ce pas du harcèlement morale suis je obliger de montrer ma sacoche ou mes courses ou puis je refuser de leur montrer et de faire appel à un agent assermenté?

cordialement

Par **youris**, le **30/04/2018** à **14:59**

bonjour,

aviez-vous l'accord du chef boucher pour emmener chez vous ces déchets ?

L'entreprise peut vous demander d'ouvrir votre sac comme n'importe quel client, mais elle n'a le droit de l'ouvrir elle-même, ni de fouiller à l'intérieur.

si l'entreprise vérifie vos courses, c'est qu'elle pense que c'était peut-être une pratique régulière de votre part.

vous pouvez refuser d'ouvrir vos sacs à la demande de l'entreprise mais cela va sans doute renforcer les doutes à votre égard.

salutations

Par **P.M.**, le **30/04/2018** à **21:43**

Bonjour,

Le problème n'est pas lié à du harcèlement moral mais de savoir dans quelles conditions vous pouvez faire vos courses dans l'entreprise ou vous servir de ce que vous appelez des déchets...